

12.3. DEMANDE DE LOCATION DE SALLE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs a reçu une demande de location de salle pour une activité lucrative;

CONSIDÉRANT que la Politique de location relative aux infrastructures de la Ville de Saint-Pie mentionne que les locations pour activités lucratives doivent être autorisées par le conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

QUE le conseil accepte la demande de location et autorise le Service des loisirs à procéder à la location du centre sportif et culturel pour l'activité à but lucratif selon les tarifs prévus à la Politique pour les résidents.

Annick Lafontaine

De: Greffe Ville de Saint-Pie
Objet: TR:

De : Luc Darsigny <lucdarsi61@hotmail.com>
Envoyé : 15 novembre 2024 11:09
À : Dominique St-Pierre <d.st-pierre@villemst-pie.ca>
Objet :



Envoyé de mon iPhone